



Compte Rendu du Conseil Municipal du 23/02/2024

Présents : I BERBEE, N MAROUSSIE, M BAUDOIN, M LUCAS, M TREMOULET, S DOUMERC, JM LAVAL

Absents : B DUCLAUD (procuration à JM LAVAL), B LAPORTE, M PERRY

Cette séance est exceptionnellement tenue à huis clos

1 Présentation des ZAEnR par A LIQUIERE-LAPOUGE de La Com-Com

Ce zonage et réflexion demandé par l'état doit conduire à faciliter le développement des énergies renouvelables et de définir un zonage pour en assurer le développement. Cette démarche est conduite à l'échelle communautaire et devra être réalisée en respect du patrimoine foncier et naturel en accord avec le PLUi.

Pour la commune il faudra : Vérifier la pertinence des zonages proposés par la Com-Com

Adopter ou non la charte intercommunale lors d'un prochain Conseil Municipal.

2 Lecture et approbation du PV du 18/01/2024 ; approuvé à l'unanimité après modifications

3 Destination de l'immeuble la Mouline

Le maire rappelle les démarches en cours concernant cet immeuble ; Recherche d'un nouvel occupant (artisan, Commerçant, autres), Etude pour la transformation en logement et plus récemment le projet de création d'un café associatif.

Marc BAUDOIN présente cette dernière démarche au nom de l'association créée. Un débat s'instaure entre conseillers ; Quel loyer ? Viabilité d'un tel projet, équité de traitement entre associations ...

Le Maire rappelle : la priorité de la commune qui demeure le développement du gîte, il doit y avoir une entente entre associations du territoire sur les activités développées, une prise en compte des charges à travers un loyer et une durée limitée dans le temps.

Il est décidé les prérequis nécessaires avant toute décision :

-Le projet doit être collaboratif entre associations

-Le projet doit faire du lien social

-Le projet doit être autonome financièrement

Le maire est chargé de conduire les échanges entre associations, une proposition sera faite au prochain Conseil

4 Dissolution d'un Budget Annexe Multiple ;

Suite à contact avec le percepteur, l'opération n'est pas possible en raison d'une obligation de louer le local pendant 18 ans ou de rembourser le FCTVA perçu par la commune.

Le Conseil prend acte de cette situation, le budget annexe est maintenu.

5 Investissements et orientations budgétaires 2024

-Etude pour *l'aménagement du Pont de Gaumier à la place Saint Pierre* : afin de formaliser ce projet le maire propose de confier une mission au bureau d'étude TSA qui a conduit l'aménagement de Florimont ; Coût 3 246 € HT adopté à l'unanimité

-Aménagement de *la route d'accès au village de la garrigue*, la mairie étant dans l'obligation de créer un chemin carrossable jusqu'aux maisons. Le devis présenté par l'entreprise ALSAT (5834 €) est adopté à l'unanimité

-*Salle des fêtes et logement*

-8 volets sont à changer : devis en cours

-Aménagement extérieur ; l'ATD est sollicité pour proposer un plan conforme avec les Bâtiments de France. Il n'est pas donné suite à la proposition du cabinet d'architecture.

-*Achat réserve foncière COUGOT* sera inscrit, si accord des vendeurs, au budget 2024

-*Gîte Floridorlot* : réaménagement du 1^{er} Etage en 3 chambres individuelles, le gîte comptera 24 places au lieu de 28. Devis 2000 € environ adopté à l'unanimité

6 Nouveaux tarifs FLORIDORLOT

Le maire présente la nouvelle grille tarifaire :

-25€ ttc /personne/nuit

-20€ ttc/personne / nuit à partir de la 2^{ème} nuit

-à partir de 6 nuits : 20% de remise sur le montant global

Privatisation du gîte à partir de 15 personnes :

1 nuit 500€, 2 nuits 900€, 3 nuits 1250 €, 4 nuits 1500€, 5 nuits 1750 €

Le conseil valide à l'unanimité ces tarifs

7 Fonds de concours Voirie

Le conseil approuve le montant de 15 974 € pour les travaux de voirie 2024.

8 Installation de la Fibre

Le problème du passage de la fibre n'est toujours pas résolu malgré les demandes répétées du maire à ORANGE, NGE et Périgord Numérique. Affaire à suivre ;

Fin de séance à 21h15